

CENSEUR

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 11.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures.	d. au-dessus de 0.	deg.	27 pou. lig.		
Midi....	4 d au-dessus	80 deg.	27 pou. 8 lig.	N.-E.	Brouil.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.		Age.
7 h.	11 h.	4 h.	Dernier quart.		25
34 n.	52 n.58	11 n.			

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^m.
A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgois, officier de correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 1^{er}, et chez Destribles aîné, libraire, rue de Gaillon, 15.

PREX :
16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
54 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 11 décembre 1838.

PÉTITION LYONNAISE POUR LA RÉFORME ÉLECTORALE.

Le dernier chiffre des signatures apposées sur la pétition était, après le dernier dépouillement, de 9,175
Un dépouillement fait hier en a donné 1,009

Total, 10,184

DIX MILLE CENT QUATRE-VINGT QUATRE.

Il reste encore quelques cahiers à dépouiller ; on est prié de les rendre aujourd'hui.

Un exemplaire de la pétition demandant la réforme électorale est déposé dans les bureaux du Censeur, quai St-Antoine, n° 27, au 2^e, où les citoyens peuvent venir signer.

REVUE DE LA SEMAINE.

Les événements extérieurs prennent de jour en jour plus de gravité ; il semble difficile qu'on ne ressente pas en France quelque secousse des tempêtes qui grondent autour de nous.

Las d'un joug trop pesant, les Canadiens ont proclamé la république et prononcé leur séparation de l'Angleterre ; l'insurrection en est à ces premiers jours où l'on se lève entraîné par un sublime instinct de liberté, sans avoir calculé ses ressources, compté les combattants, préparé la défense, où l'enthousiasme fait des armes de tout, où le ressentiment lance de faibles détachements contre de fortes colonnes. Dans de pareils moments, on subit nécessairement les conséquences de la précipitation ; victoires et défaites se succèdent avec rapidité, sans avoir une grande influence. L'avenir d'un peuple insurgé est tout entier dans sa constance ; les Canadiens seraient aujourd'hui battus par les Anglais, que leur cause ne serait pas perdue. Il n'y a plus d'arrangement possible ; l'affranchissement n'est qu'aujourd'hui, mais il coûtera bien des peines et bien du sang.

Pendant que le Canada combat pour sa liberté, la malheureuse Espagne manifeste des velléités d'indépendance provinciale dont la réalisation, en détruisant la nouvelle unité espagnole, jetterait le pays dans le système des républiques fédératives. Peut-être, au milieu des malheurs qui affligent l'Espagne, après les refus d'intervention faits par le gouvernement français, la proclamation de provinces indépendantes peut-elle seule amener la solution des affaires, et mettre fin aux tristes règnes des deux prétendants. Mais ce résultat ne saurait être obtenu immédiatement ; le peuple est fatigué de ces luttes sans fin qui ne décident rien, des meurtres, des incendies, des pillages ordonnés par les chefs et commis par les soldats des deux partis, de ces tyrannies qui se repoussent et se remplacent sans profit pour le pays. Il a perdu tant de sang, épuisé tant de forces, usé tant de vigueur inutilement, qu'il est arrivé à cet état où l'on égorge sans passion, où l'on tend le cou aux égorgés sans nulle énergie de défense. Aussi, l'insurrection de Séville, qui semblait vouloir se distinguer de toutes ces tentatives avortées qui se succèdent, est-elle tombée d'elle-même, sans combat, à la première menace ; aussi les généraux Cordova et Narvaez, dans l'impossibilité de remuer des populations abruties dans leur indifférence,

La Femme du Forgeron.

A l'époque de la révolution on voyait dans la rue du Chemin-Vert un hôtel magnifique, précédé d'une cour et entouré d'un grand jardin planté d'arbres séculaires. Aujourd'hui des propriétaires nouveaux ont utilisé ce vaste emplacement ; on y a bâti des maisons, et une partie du jardin est un chantier de bois ; quelques-uns des arbres qui, il y a quarante ans, balançaient sur ce terrain leurs têtes verdoyantes, sont peut-être encore couchés en rondins ou en baliveaux sur l'emplacement qui les vit naître et grandir. Dans cet hôtel vivait une jeune veuve, encore dans la première année de son deuil, Mme la marquise de Cernay. C'était une femme riche, qui comptait à peine vingt ans, et dont la figure piquante et mutine avait été fort remarquée à Versailles quelques années auparavant.

— Oh ! oh ! disait-on à l'OEil-de-Bœuf, M. le marquis de Cernay est un homme courageux. A son âge, épouser une jeune fille dont la figure promet tant de choses ! En vérité, il est prédestiné.

M. le marquis de Cernay était en effet un homme d'une cinquantaine d'années, faible, valétudinaire, mais qui s'était laissé prendre aux grâces piquantes de la jeune fille, et avait pensé qu'elle lui donnerait un peu d'amour en échange de sa fortune. C'est l'erreur générale des vieux garçons.

Cependant M. de Cernay n'eut pas le temps de se repentir ; il mourut après quatre années de mariage sans qu'aucune aventure d'éclat lui eût décelé la fragilité de sa femme. Le moment d'ailleurs n'était pas favorable aux intrigues amoureuses : la révolution arrivait à grands pas, et jetait dans les esprits de la noblesse, quelque légers qu'ils fussent, des pensées graves et sérieuses. Les uns adoptaient les principes nouveaux sans en voir la portée et par l'amour du changement ; les autres songeaient en tremblant à tout ce qu'un nouvel ordre de choses leur ferait perdre.

Mme de Cernay était donc veuve depuis un an, et vivait seule dans la rue, à peine tracée alors, du Chemin-Vert, lieu presque désert, et qui, malgré la proximité du Marais, avait beaucoup de ressemblance avec la banlieue. Plus de cour, plus de Versailles, plus de soupers ; mais une vie cachée dans le voisinage turbulent du faubourg Saint-Antoine, à quelques centaines de

jouent-ils en ce moment un rôle ridicule, et sont-ils menacés de finir leur carrière militaire et politique devant un conseil de guerre.

Ce manque d'énergie ou plutôt cette lassitude du peuple espagnol doit faire craindre que la nouvelle tentative de Munagorri n'ait pas plus de succès que la première. Ce partisan vient de passer la Bidassoa et de recommencer la guerre ; il combat pour les fuéros, pour les franchises des provinces basques ; mais la politique anglaise le soutiendra vainement si le peuple espagnol ne fait quelque puissante manifestation.

En présence de ces dangers qui menacent le trône d'Isabelle, qui est peu de chose, et la constitution dont le renversement serait bien autrement fatal, les cortès discutent tranquillement l'adresse en réponse au discours de la reine ; ils commentent le traité de la quadruple alliance ; vaine chartre sans force, dont l'effet moral n'a pas été de longue durée ; espérance que l'on a jetée à des malheureux, comme un souhait que l'on fait généreusement pour un homme qui vous demande secours. Ils s'évertuent à prouver ce que personne n'ignore, à savoir que le gouvernement français pouvait d'un seul coup terminer la guerre d'Espagne, et qu'il ne l'a pas voulu. Dans une crise aussi terrible, ce n'est point par de vaines discussions qu'on sauvera la liberté, c'est avec de l'énergie et du courage. Les jours de la république française ne sont pas si loin qu'on ait eu le temps de les oublier, et il faut que les leçons du passé servent au présent. Espérons que la résignation aura un terme, que la grandeur des maux enfantera l'exaspération et l'audace, dernier moyen de salut.

— L'affaire belge, cette espèce de tortue qui marche depuis tantôt huit ans et ne peut arriver, vient pourtant de faire un pas. La conférence de Londres, en prononçant la séparation définitive du Limbourg et du Luxembourg de la Belgique, apprendra aux peuples que, lorsqu'ils font des révolutions, ils doivent s'efforcer de les terminer promptement. Certes, sous l'impression de la révolution de juillet qui enfanta la révolution belge, on n'eût pas osé détacher deux provinces du centre qu'elles venaient de choisir ; mais deux ans après, le gouvernement français avait manifesté ses tendances, ses sympathies, ses haines ; sa crainte de la guerre n'était un mystère pour personne ; l'effervescence populaire décroissait en tombant de déception en déception ; les rois de l'Europe ne craignaient plus de nous ravir une frontière neutre pour la donner à nos ennemis. Car ce n'est pas contre la Belgique que fut rendue la décision de la conférence de Londres, c'est contre la France ; il a fallu un bien triste courage au gouvernement français pour y souscrire ; toutefois, l'exécution immédiate l'a effrayé par les suites qu'elle pourrait avoir, et là est tout le secret de ces retards sans fin, de ces ajournements qui sont venus périodiquement éloigner la solution.

Aujourd'hui l'arrêt est prononcé, la contre-révolution commence ; mais l'exécution ne sera peut-être pas facile, et peut soulever de graves embarras. Laissera-t-on la Hollande s'emparer seule du Limbourg et du Luxembourg ? Mais dans ce cas, les populations de ces provinces s'armeront pour la repousser, et le gouvernement belge ne pourra regarder la lutte l'arme au bras. Les Prussiens viendront-ils, pour trancher plus promptement la question, occuper

pas seulement de la fabrique de Réveillon, débris parlant qui, avec les ruines de la Bastille que la marquise pouvait apercevoir à l'aise de la terrasse de son hôtel, prouvaient que le pouvoir avait changé de mains. Ses amis avaient émigré. La jeune noblesse qui, quelques mois encore auparavant, égayait son veuvage, courait maintenant sur les grands chemins d'Allemagne, ou peuplait Coblenz ; elle n'avait jamais pu se décider à quitter la France, ni même Paris. Pourquoi s'éloigner, en effet ? Les révolutions entraînent les rois, dispersent les aristocrates, déplacent la richesse et le pouvoir ; mais une jolie femme a un courage particulier, un courage qu'elle tire de sa beauté même ; sa beauté est une cuirasse qui l'enveloppe et la protège ; le temps seul peut l'en dépouiller.

Vis-à-vis de l'hôtel de la marquise de Cernay, de l'autre côté de la rue, se trouvait alors une mesure qui lui appartenait aussi et qu'elle louait à un forgeron ; voisinage bruyant pour son concierge, sans doute, et nullement pour elle, dont les appartements étaient situés du côté du jardin. La forge allait bien, grâce au travail, non pas du forgeron, vieillard obèse, à la figure enluminée, à qui l'aspect seul du charbon allumé donnait une soif inextinguible, mais grâce à l'activité toujours nouvelle de son neveu Giroud. Celui-ci, grand, bien fait, avait une de ces figures heureuses où la gaieté s'épanouit ; son front haut et plein, ses yeux fendus en amande, le tour ovale de son visage, et ses cheveux noirs naturellement bouclés à la Caracalla, faisaient l'admiration de toutes les jeunes filles du voisinage, qui s'arrêtaient volontiers à la porte du forgeron pour voir le beau Giroud lever d'un bras musculeux le lourd marteau qui tombait sur l'enclume, puis se relevait après avoir rebondi et retombait encore en cadence. L'ouvrier joyeux allégeait son travail par les chansons qui étaient naturellement celles de l'époque ; la Marseillaise, Ça ira, réchauffaient son patriotisme déjà très-ardent, car Giroud était un des vainqueurs de la Bastille. L'ouvrage achevé, le Vulcain moderne faisait absolument comme son devancier, qui, si l'on en croit Homère, versait une eau pure dans un vase d'airain et enlevait avec un lin parfumé la suie qui couvrait son front ; Giroud plongeait sa tête dans un seau d'eau, et à mesure que l'éponge passait sur sa figure, son teint réparait blanc et rose, et ses traits gracieux faisaient leur impression accoutumée sur les jeunes filles qui l'entouraient. Plus beau que le dieu d'Ho-

le Luxembourg ? Nous n'hésitons pas à le dire, cette tolérance de la part de la France serait plus qu'un acte impolitique, plus qu'une lâcheté ; le cabinet qui permettrait l'occupation du Luxembourg par les Prussiens, qui livrerait une de nos frontières à un ennemi dont les dispositions ne sont pas douteuses, commettrait une trahison. Une armée française ira-t-elle donc, pour lever cette dernière difficulté, occuper elle-même les provinces objet du litige, et les remettre-t-elle à la Hollande ? Cela est possible ; mais alors il fera beau voir la France se faire le bourreau de la nouvelle sainte-alliance, et, en tuant les révolutions qu'elle a inspirées, commencer son propre suicide.

— Au milieu de ces faits qui le pressent de toutes parts, que fait le cabinet des Tuileries ? Sans doute il intervient comme médiateur entre l'Angleterre et le Canada ; il fait comprendre à la métropole que le temps de l'affranchissement est venu pour la colonie ; que résister c'est perdre le fruit d'une concession volontaire qui permettrait des traités de commerce avantageux ; sans doute il s'interpose pour faire cesser le carnage de ces populations toutes françaises d'origine, de langage, respirant comme nous l'amour de la liberté et gardant un doux souvenir de la mère-patrie. Sans doute il se prépare à terminer cette fatale guerre d'Espagne, qui n'inspire plus que l'horreur et le dégoût... Hélas ! non ; le cabinet s'inquiète de lui seul ; à son existence est attaché le repos du monde ; il regarde de quel côté viendra un ami ; il tremble, il implore, il se résout à faire sa part à l'orage, à sacrifier quelques-uns de ses membres pour sauver les autres ; et il ne trouve personne qui veuille encore s'associer à sa fortune chancelante. La coalition lui fait peur, elle l'empêche de dormir ; il la nie d'abord, puis la combat ; il mesure tour à tour M. Thiers et M. Guizot pour savoir lequel est le plus dangereux ; concurrents infatigables qui viennent de se retirer de la candidature de la chambre des députés, où leurs amis les portaient, afin d'être prêts, à tout événement, à saisir un portefeuille. Ses organes font une guerre de partisans à leur profit et au sien, car il ne s'agit ni du pays ni des principes. Le Journal des Débats s'évertue à prouver que MM. Thiers et Guizot ne valent pas mieux que M. Molé, sauf à dire bientôt, le cas échéant, qu'ils ne valent pas moins ; enfin, ce pauvre fantôme de cabinet, condamné à mort, dont l'agonie dure depuis si long-temps et dont la dernière heure ne tinte pas, cède encore à une autre frayeur, celle de la réforme, et se résout à mettre le maréchal Gérard à la tête de la garde nationale de Paris ; le maréchal Gérard que l'on ne prend que malgré soi, pour le besoin du moment, pour conjurer un orage ou lui faire tête, et dont la popularité toute de souvenir va s'user à soutenir un système qui n'a dans le pays ni sympathie ni considération.

K.

Demander la révision d'une loi dans ses bases fondamentales, c'est bien évidemment l'attaquer ; signaler comme vicieux les principaux mobiles d'une institution, c'est aussi l'attaquer. En disant que le Courrier attaquait la loi sur la garde nationale, que ses réclamations, si elles étaient adoptées, bouleverseraient l'institution, avions-nous tort, puisqu'il proclamait, et qu'il proclame de nouveau la loi vicieuse, en ce sens qu'elle admet dans les rangs de

mère, et loin d'être boiteux comme lui, il se dirigeait avec ses compagnes, et d'un pas léger, vers la place de la Bastille, passait devant la fameuse inscription : Ici l'on danse, et se plaçant sous l'orchestre, dansait jusqu'à la nuit des contredanses à la Monaco.

Mme de Cernay sortait peu ; elle ne quittait guère son hôtel que pour aller mystérieusement ouïr une messe clandestine, dans une petite maison cachée aux environs de la place Royale. Elle n'était pas dévote le moins du monde, mais cette démarche, qui présentait, il est vrai, quelques dangers, était alors de fort bon goût.

Comme le dimanche n'était plus le jour du repos, et que le travail de l'ouvrier ne s'arrêtait qu'au décadi, la forge de Giroud était en activité quand la marquise passait devant lui, et Mme de Cernay emportait avec elle une impression à peu près pareille à celle des jeunes filles du quartier. L'œil d'une veuve est savant ; il apprécie avec une justesse parfaite ce qui échappe à l'inexpérience d'une jeune fille et aux sens paisibles d'une femme mariée. Mme de Cernay, tout en cherchant à éloigner les pensées singulières que lui donnait la vue de Giroud, n'en convenait pas moins avec elle-même que jamais gentilhomme, ami de feu M. de Cernay ou commensal de son hôtel, ne lui avait paru doué d'une beauté plus complète.

— Nous vivons donc dans un siècle, pensait-elle, où le peuple a tous les avantages. Il gouverne l'Etat, au dehors commande les armées, et, comme si ce n'était pas assez de l'intelligence et du courage, la beauté physique vient s'ajouter aux autres qualités de ces hommes nouveaux.

Lorsque le peuple se sépara violemment de la noblesse, quand les gentilshommes émigrèrent, ils crurent un moment que nous n'aurions plus d'armée faute de chefs.

Ainsi Mme de Cernay avait pensé qu'il n'y aurait plus pour elle d'amour en France, faute de gentilshommes, et tout d'un coup, à deux pas de son hôtel, elle rencontrait l'idéal d'une beauté rêvée, une perfection cherchée en vain sous la dentelle et le velours. L'image de Giroud l'accompagnait à la messe le dimanche et durant le sermon où les vœux anti-révolutionnaires ne manquaient pas ; elle se surprenait à n'avoir plus de sympathie pour l'orateur royaliste quand il appelait les vengeances célestes sur les destructeurs de l'autel et du trône. Elle avait

la garde nationale un trop grand nombre de citoyens, et qu'elle leur accorde le droit d'élire ses officiers? Voilà, ce nous semble, les deux pivots essentiels de la loi de 1831.

La loi est vicieuse, dites-vous. — Si elle est vicieuse, vous devez l'attaquer. Dites-le donc sincèrement, ce n'est pas une modification que vous demandez, c'est une réédification complète. D'ailleurs, en le faisant, le *Courrier* est parfaitement dans son droit; ce n'est pas nous qui nous récrierions en voyant la discussion se porter sur les points les plus essentiels de notre législation. Critiquer une loi est un droit; l'attaquer dans des termes convenables est également un droit. Ceci posé, examinons la théorie soutenue par le *Courrier*. Elle n'est pas neuve assurément; c'est celle sur laquelle il s'appuie chaque fois qu'il s'agit de discuter les droits qui doivent être accordés aux citoyens.

Le système restrictif est celui qu'il défend en toutes circonstances; aussi ne nous étonnons-nous pas de l'entendre proclamer « que le droit de porter les armes, comme garde national, doit être *restreint* autant que possible aux individus parmi lesquels la loi peut trouver des garanties d'attachement à l'ordre public. »

A la vérité, la loi de 1831 n'a pas été conçue dans la seule pensée de consolider l'ordre public; elle a été fécondée par des pensées d'une plus grande élévation. La France alors ne songeait pas à transformer la garde nationale en garde bourgeoise, chargée spécialement et uniquement de prêter main-forte en cas de besoin aux commissaires de police et à la gendarmerie. Elle voyait en elle le boulevard tout à la fois de l'ordre, de la liberté et de l'indépendance du pays. Aussi la garde nationale fut-elle instituée *démocratiquement*. Nous disons démocratiquement, quoique par le fait elle ait été souvent détournée de son but, et qu'elle n'ait pas été gardienne bien fidèle de sa devise; mais elle y revient. Aujourd'hui elle se rappelle que sur son drapeau sont inscrits ces mots : *Liberté, ordre public*.

Dans quel but la garde nationale est-elle instituée? voilà le véritable terrain de la discussion. Pour le savoir exactement, rappelons 1791 et 1830. Quelle était alors la pensée du pays? Que voulait-il? Repousser l'invasion, organiser la liberté, conserver l'ordre, c'est la triple mission de la garde nationale; de cette trilogie enlevez un seul élément, et alors vous ne comprenez plus ni le but de son institution ni l'esprit qui doit régner dans la garde nationale. La mission dévolue à la garde nationale est immense; elle exige un grand concours de volontés, l'agglomération d'une grande masse de forces. Pour pouvoir mettre en jeu toutes ces forces, harmoniser toutes ces volontés, que faut-il? que le gouvernement s'appuie constamment sur l'opinion, qu'il l'éclaire de ses inspirations, qu'il la consulte, et qu'il la tienne pour sérieuse dans toutes ses déterminations.

Le *Courrier* demande qu'on exclue, — c'est la toute sa pensée, — les classes inférieures des rangs de la garde nationale. Aurait-il tenu ce langage en 1830 et 1831, alors que le gouvernement même croyait à la guerre ou du moins la redoutait? Nous ne le pensons pas. A cette époque, la garde nationale était formidable. Pourquoi ne pas l'avoir maintenue dans cette situation? Les dangers sont passés, dites-vous. Imprudents! qui vous endormez follement parce que les puissances étrangères vous jettent de douces paroles de paix, et qui ne voyez pas que la question extérieure est loin d'être résolue!

Vous ne voulez plus de prolétaires dans la garde nationale, et vous dites que vous n'attaquez pas l'institution! Encore une fois, les classes que vous voulez évincer sont la force même de l'institution.

Le *Courrier* demande leur exclusion dans l'intérêt de l'ordre. C'est là le cercle vicieux dans lequel il veut toujours rester. — La paix ne vient-elle pas de l'union entre les citoyens? quel meilleur moyen pour les unir que de les grouper sous le même drapeau? Que de préventions cessent, que de préjugés s'usent au frottement des coudes dans les rangs! Non-seulement la garde nationale est une force matérielle apte à maintenir l'ordre et la paix,

mais c'est encore une puissance d'harmonisation pacifique.

Ce qui rend la garde nationale essentiellement propre à maintenir la paix dans une cité, c'est qu'elle la résume. Si elle est mise en mouvement, si elle marche compacte et unie, qui peut lui résister? Ne porte-t-elle pas au bout de ses baïonnettes la loi vivante, la *volonté* publique? Armez certaines classes de citoyens, excluez les autres, et vous augmentez les causes de discorde; vous attisez les mauvaises passions; vous donnez des aliments à l'envie; vous mettez face à face les intérêts opposés. Aux uns vous donnez la force, aux autres la servitude, et vous organisez, vous ne dirons pas la guerre civile, mais des éléments qui peuvent la faire naître.

Sous le double rapport de la défense du territoire et de l'ordre public, il importe donc que la garde nationale repose sur le principe égalitaire; elle doit être nombreuse pour imposer à l'ennemi et maintenir la concorde à l'intérieur.

En ce moment le *Courrier* n'a qu'une seule préoccupation, c'est celle-ci: « La garde nationale est un embarras pour le pouvoir. » Nous en convenons; mais d'où viennent les embarras inextricables du pouvoir? est-ce la garde nationale qui les a créés, qui les a cimentés? On a toujours tort aux yeux du pouvoir quand on n'est pas émerveillé de ses actes; pourtant cette masse de républicains contre le système qu'il soutient devrait l'éclairer. Le *Courrier*, dans son intérêt, ferait beaucoup mieux de le rappeler à de meilleures inspirations que de l'exciter à bouleverser nos institutions.

S'il persiste dans les mêmes voies; non-seulement il faudra dissoudre sans cesse les gardes nationales, mais il faudra modifier la loi de 1831; et la modifier en pareilles circonstances, n'est-ce pas la briser, la mettre à néant? On ne fera pas cette modification sans soulever des oppositions nombreuses, qu'on le sache bien. — Sans la garde nationale, sans son appui, il est difficile d'avoir racine sur le sol de France, et la garde nationale n'existe réellement qu'à cette condition de compter dans ses rangs tous les citoyens domiciliés et capables de porter le fusil. Toute autre institution pourrait bien conserver le mot, le drapeau et l'uniforme, la chose n'existerait plus. La nation ne prendrait pas le change, et l'organisation d'une garde de bourgeois privilégiés ne serait jamais à ses yeux *la nation armée*.

Napoléon laissa tomber l'institution de la garde nationale. Il pouvait avoir pour excuse que son armée contenait tous les citoyens jeunes et valides du pays. Cependant il regretta plus tard d'avoir négligé la garde nationale; elle lui faisait ombre sans doute aux beaux jours de sa puissance; quand vinrent les désastres de Moscou, il essaya de la rendre à la vie. — C'était trop tard, et ce moyen de défense lui manqua. La garde nationale organisée et exercée avant 1813 eût gardé nos places fortes; Napoléon aurait eu sous la main soixante mille braves de plus pour la campagne de France; elle nous aurait sauvés de l'invasion.

La garde nationale n'est un embarras pour les gouvernements que lorsqu'ils s'écartent des vœux publics, qu'ils se mettent en désaccord avec les besoins généraux du pays; mais qu'on agisse dans des voies dignes de la France, qu'on ait le langage haut et ferme envers l'étranger, qu'à l'intérieur on gouverne avec loyauté et sincérité, alors la garde nationale ne sera pas un danger; qu'on s'occupe aussi des prolétaires, de leur avenir, de leur instruction; que le travail soit toujours possible pour l'homme valide et actif, alors aussi on pourra songer sans inquiétude que les armes que la patrie leur a confiées sont suspendues à leurs chevets.

COUR D'ASSISES DU RHONE.

Présidence de M. Jossierand.

Audience des 7 et 8 décembre.

DOUZE VOLS ET SEPT ACCUSÉS.

Les audiences du 7 et du 8 ont été remplies par une affaire dont les proportions, pour le nombre des crimes reprochés par l'accusé,

introduit dans la société avait renversé l'ordre établi jusque-là, et le peuple, qui avait eu tant à souffrir de la noblesse, se croyait non-seulement égal à elle, mais encore, au fond du cœur, il se plaçait au-dessus. Giroud, bon républicain, était en même temps attiré par Mme de Cernay et repoussé par cette naissance nobiliaire qui la rangeait parmi les ennemis de la République. Pour la jeune veuve, elle avait depuis long-temps quitté le deuil du marquis, n'allait plus à la messe clandestine de la place Royale; un jour de *décadi* même, elle sortit parée de rubans tricolores. Giroud, transporté d'amour, la trouvait plus belle que la déesse de la Raison. Cependant elle ne négligeait aucun moyen de se rapprocher de lui; elle partageait, flattait ses opinions, et mettait tous ses soins à augmenter l'amour qu'elle voyait naître et dont elle attendait enfin des preuves. Un marquis aurait été heureux depuis un mois. L'ouvrier forgeron, sans être timide, n'était pas entreprenant, et la jeune femme, tout en remarquant avec joie cette preuve naïve d'une passion véritable, n'en était pas moins étonnée de tant de retenue. C'était encore là une des singularités du moment: chez les jeunes républicains, l'amour était moral; il attendait la sanction de la loi. La conduite de Giroud produisit son effet naturel; ce qui n'avait d'abord été chez la marquise qu'une fantaisie de grande dame devint une passion violente. Après avoir épuisé toutes les séductions, après une assez longue lutte entre l'orgueil et l'amour, Mme de Cernay offrit sa main à Giroud.

Le jeune homme était transporté de joie. — Mais, lui dit-il, es-tu bonne républicaine? L'amoureuse marquise avait prévu toutes les objections; elle tira de son sein un certificat de civisme, que le président de sa section lui avait délivré. Giroud s'en saisit et il embrassa la bonne citoyenne.

Le mariage eut lieu; Mme la marquise de Cernay devint la citoyenne Giroud; le prêtre non assermenté ne bénit pas cet hymen, mais la loi le légitima. La citoyenne, en femme prudente et qui veut être maîtresse au logis, se maria séparée de biens. Giroud, étranger à tout calcul, entra dans l'hôtel, joyeux d'avoir une jolie femme aux joues roses, aux mains blanches, et sans songer le moins du monde à sa fortune à venir.

Nous ne parlerons pas de la lune de miel qui suit ordinairement les mariages d'amour; elle fut trop courte pour la citoyenne;

cusation comme pour celui des personnes qui occupent le banc des accusés, semble sortir des règles ordinaires.

A la tête des accusés figure un homme que l'on peut véritablement appeler un voleur de distinction. C'est pour la troisième fois qu'il comparait devant une cour d'assises; mais son attitude est loin d'indiquer le criminel audacieux, le voleur éhonté, l'habitude des bagnes; sa physionomie est calme, comme serait celle d'un religieux depuis de longues années à l'abri des scandales du monde et des orages des passions.

On assure que de son arrestation date pour lui l'ère d'une existence morale toute nouvelle, qu'une pensée de remords a germé au fond de son âme, qu'il verse chaque jour des larmes de repentir, et que, désespérant de rencontrer désormais le bonheur sur la terre, il a tourné son regard et toutes ses espérances vers le ciel.

Après lui viennent, comme une petite armée de complices, trois hommes et trois femmes.

Voici comment se sont opérées les sept arrestations: Un grand nombre de vols se commirent à de courts intervalles, dans le courant de l'année 1837; ils étaient dénoncés chaque jour à la police, et la police, malgré ses nombreux agents, ne parvenait pas à découvrir les traces des voleurs.

Cependant, sur des indications qu'elle recueillit, elle soupçonna que le quartier-général des voleurs était rue de Castries, n° 5. Une perquisition fut faite au domicile de la femme Danve; chez elle se trouvait un homme. Son nom, disait-il, était Joannès Louis, et sa profession celle de marchand-colporteur; il n'était à Lyon que depuis quelques jours. Mais une circonstance empêcha qu'on ne s'en tint aux déclarations du marchand-colporteur. Dans le domicile de la femme Danve, on trouva un grand nombre de fausses clés fraîchement limées, des moules en plâtre propres à prendre l'empreinte des serrures, une montre en argent et une somme d'argent de 52 f.

La femme Danve, interrogée, s'est vue forcée d'avouer que le prétendu Joannès n'était autre que le fameux Ternin-Rozat, déjà condamné par la cour d'assises du Rhône, en 1821, à cinq années de travaux forcés pour vol, et par le tribunal correctionnel de Lyon, en 1838, à six années d'emprisonnement, aussi pour vol.

Elle ajouta que les fausses clés appartenaient à Rozat qui les avait préparées et limées en sa présence, après avoir fait acheter par sa fille encore enfant, et par Colette Blanc, jeune fille de 24 ans, les objets nécessaires à leur confection.

Cette Colette Blanc, qui demeurait chez la femme Danve, a été pendant quelque temps la maîtresse de Rozat. Elle a reçu quelque part de ses vols, entre autres un schall, dont il lui recommanda, en le lui donnant, de ne pas faire usage à Lyon.

Dans son interrogatoire, elle a déclaré qu'elle connaissait Rozat pour un voleur, et qu'elle tenait de lui qu'il était en relation avec un horloger de la galerie de l'Argue, qui achetait tout ce qu'il lui portait, et réduisait en lingots, par une fonte immédiate, les objets volés, afin d'effacer toutes les traces qui pourraient le compromettre.

On parvint encore à découvrir, rue de la Charité, une chambre occupée par le nommé Rozat. Là, se trouvait un arsenal complet de voleur: limes, fausses clés, mandrins en bois servant aux moules de plâtre, dans la fabrication des fausses clés, et avec cela une assez grande quantité d'objets volés.

En présence de tous ces éléments de conviction, Rozat prit le parti d'avouer; ses aveux portent sur une longue série de vols tous commis avec des circonstances aggravantes.

Le 4 avril 1836, il a volé, dans l'habitation de Mme la comtesse de Macheaud, à Belligny, près de Villefranche, trois pièces de vingt francs, du linge, des diamants et des bijoux. Ces derniers objets lui ont été volés à lui-même, par un juif nommé Henry, auquel il les avait confiés, afin qu'il les vendit.

En 1837, il a volé chez M. Bertrand, rue Lafont, à Lyon, 36 fr., une redingote, deux pantalons, un cœur en or, etc. Au mois d'octobre même année, chez la femme Canovalis, marchande d'herbages, à la Croix-Rousse, il a pris une montre en chrysocale et une paire de draps.

Le 5 juin, il avait enlevé déjà chez M. Pasquier, rue Grenette, une plaque émaillée et un foulard; le 7 août, une montre en chrysocale, 120 fr. en or, une épingle en or, etc., chez M. Bukre, cordonnier, rue Bât-d'Argent.

Le 16 septembre, M. Delpont, rue Grenette, a été aussi victime d'un vol considérable en bijoux, montres et autres objets.

Du 13 au 14 novembre, M. Passaglio, demeurant à la Guillotière, a été dépouillé par lui d'une somme de 150 fr. et d'une montre en argent.

A la fin de décembre, un vol de linge a été par lui commis au préjudice du sieur de St-Jean, allée des Images.

Le 1er janvier, un autre vol d'objets à peu près semblables a été commis au préjudice du sieur Nathon.

hâte de revenir chez elle. Le moment de son retour coïncidait, en effet, avec l'heure du repos de Giroud; elle le voyait de loin, le cou nu, la tête couverte du bonnet rouge qui ne cachait qu'à demi les boucles de ses cheveux noirs. Debout sur sa porte, il jetait autour de lui ses regards expressifs, comme si des deux bouts de la rue déserte devait poindre quelque nouveauté singulière. On était alors dans le moment le plus orageux de la République, et chaque jour, chaque heure apportait ses nouvelles sanglantes ou glorieuses.

Mme de Cernay approchait avec une palpitation de cœur dont elle voulait se dissimuler la cause; elle tremblait, pensait-elle, parce qu'alors le peuple était à craindre surtout pour une marquise... Lui parlerait-elle? Oui, sans doute; c'était son locataire, son voisin. Si elle ne disait rien, on l'accuserait d'orgueil, de fierté; on se souviendrait de ce qu'elle était, une ci-devant. Parvenue devant Giroud, elle baissait les yeux, puis les levait en rougissant, et lui disait enfin:

— Bonjour, citoyen, comment vous portez-vous?
— Fort bien, citoyenne, répondait Giroud; et toi?
Alors elle se reprenait, et le *tu* républicain sortait sans difficulté de ses lèvres.

— Où est ton oncle? disait-elle, je voudrais lui parler.
— Le brave homme est dans les vignes... Si on pouvait l'être utile?

C'était là le difficile à expliquer. Quatre ans auparavant, elle aurait demandé à l'oncle de lui donner son neveu pour en faire ostensiblement du moins un coureur ou un valet de pied. Cela n'était plus possible; il ne fallait pas non plus montrer des craintes personnelles, parce que les bonnes citoyennes n'avaient aucun danger à courir, et cependant elle voulait à tout prix se rapprocher de Giroud et l'attirer dans son hôtel. La présence des chauffeurs qui exploitaient alors la banlieue, et dont on redoutait les violences jusque dans les faubourgs mêmes de Paris, lui fournit le prétexte dont elle avait besoin pour demander à Giroud de venir dans son hôtel la garder et la protéger.

— Tu n'as qu'un vieux portier et des femmes chez toi, lui répondit Giroud; j'irai.

Le forgeron comprit bientôt les intentions de la marquise. Un jeune homme de vingt-trois ans ne pouvait manquer de devenir une femme amoureuse et hardie; mais l'élément nouveau

ce n'était pas en 93 qu'un homme ardent et de l'âge de Giroud pouvait demeurer à Paris tandis qu'on se battait à la frontière; il partit tout baigné des pleurs de son Hélène, et promit de revenir vainqueur des ennemis de la république.

On sait la série de nos triomphes et de quels pas vainqueurs nos armées parcoururent l'Italie sous les ordres d'un jeune général; Giroud fut nommé sergent sur le champ de bataille et ne revint à Paris qu'avec les drapeaux d'Arcole. Tandis qu'Angereau se dirigeait vers le Luxembourg, habité alors par le Directoire, le sergent prit la route de la rue du Chemin-Vert; il entra d'abord dans la forge, embrassa son oncle, puis gagna l'hôtel et se dirigea vers l'appartement de sa femme. La porte de l'antichambre était ouverte, celle du salon entrebâillée. La citoyenne, étendue sur les coussins d'un lit grec, prodiguait toutes les grâces de sa conversation et tout le charme de ses sourires à un petit jeune homme en habit vert à collet de velours et en cadenettes, la fleur des pois de la jeunesse dorée.

— Mon cher, lui disait la citoyenne en aspirant les R, suivant l'usage des merveilleuses, mon cher, imaginez que lorsque j'ai fait ce mariage j'étais sous le tranchant du couteau; il vaut beaucoup mieux encore être Mme Giroud que d'avoir des petits-cousins qui figureraient aujourd'hui au bal des victimes, si je n'y avais mis ordre... J'eus le malheur d'inspirer de l'amour à un féroce bonnet rouge, et il me fallait mourir ou l'épouser... J'étais dévouée... Mais nous reviendrons là-dessus; j'en ai touché deux mots hier au directeur Barras.

Le sergent Giroud apostropha la citoyenne d'une épithète de bivouac que nous ne répéterons pas, et tomba comme un boulet au milieu du salon.

— Vous en avez menti! dit-il; le féroce bonnet te laissait tranquille citoyenne; c'est toi qui as voulu l'épouser, et qui faisais la républicaine pour lui plaire... Tu étais dévouée, dis-tu? Cela n'est pas vrai; tu étais trop bonne patriote pour cela... Tiens, cadet, lis, si tu sais lire, dit-il au jeune merveilleux, tout effrayé de son éloquence militaire.

Il tira de sa poche un petit portefeuille crasseux, et jeta au nez de ces deux coupables l'attestation en bonne forme, qui prouvait le civisme de la ci-devant marquise; puis, prenant par l'oreille le jeune homme à l'habit vert, il le mit à la porte sans cérémonie.

A tous ces vols, Rozat en a encore ajouté trois autres : un, le 16 janvier 1837, d'une somme de 150 fr. au préjudice du sieur Revol, rue Paradis; un autre, à la date du 10 septembre, d'une somme de 300 fr., d'une montre en argent et d'autres objets, chez le sieur Claude Sourd; et enfin dans le mois de décembre, un troisième, au préjudice de M. Veisselier, de 95 fr. environ.

Tous ces vols, à l'exception du premier, où il n'y a eu qu'un calade et effraction, ont été commis à l'aide de fausses clés.

Rozat ne s'est pas contenté de faire des aveux personnels, sa confession judiciaire s'est étendue à d'autres personnes. Ainsi il a prétendu avoir vendu, en s'annonçant comme un voleur de profession, au sieur Jacot, horloger, plusieurs des objets en or et en argent qu'il avait volés, et que l'acheteur aurait immédiatement réduits en lingots. L'accusation cherchait à appuyer cette dénonciation de Rozat sur les antécédents de Jacot, qu'elle représentait comme peu favorables.

Geoffroy, demeurant au Moulin-à-Vent, fut envisagé comme le coadjuteur de Jacot.

Enfin les mariés Monteil, de Villefranche, furent accusés aussi. La femme Monteil était venue voir à Lyon sa sœur, Danve, chez qui elle rencontra Rozat. Celui-ci lui donna un mauvais pantalon, lui en vendit un autre, ainsi qu'une méchante redingote; dans ce même voyage, Colette Blanc lui avait proposé d'échanger le schall donné par Rozat contre le sien, et elle avait accepté. En outre, Rozat, étant allé à Villefranche, l'avait priée de vendre pour son compte une montre en or et d'en mettre une autre en gage, ce qu'elle avait fait sans hésiter, en indiquant à l'acheteur et au prêteur la personne de qui elle tenait ces objets. Dès le premier moment elle avait avoué tous ces faits.

Une circonstance grave à son égard, c'est que Rozat prétendait lui avoir révélé, comme à Jacot, sa qualité de voleur.

M. Loyson, avocat-général, s'en est rapporté à la sagesse des jurés relativement à Monteil et à Geoffroy; il a demandé la condamnation des cinq autres accusés.

La difficile défense de Rozat a été présentée par Me Mandrière; vis-à-vis les jurés elle a obtenu tout ce qu'on pouvait attendre, l'admission de circonstances atténuantes. Rozat a été condamné à vingt ans de réclusion.

La femme Danve, défendue par Me Chanay, a été également reconnue coupable avec des circonstances atténuantes. Elle a été condamnée à dix ans de réclusion, et tous deux à l'exposition.

Jacot, défendu par Me Hodieu; les époux Monteil, défendus par Me Jules Côte; Geoffroy, défendu par Me Dubier, ainsi que Colette Blanc, dont la défense a été présentée par Me Tisseur, ont été tous déclarés non coupables, et mis immédiatement en liberté.

Hier lundi, vers six heures et demie, un militaire venant d'Afrique s'est pris de querelle dans une maison de tolérance de la rue du Bessard avec d'autres militaires d'un des régiments en garnison à Lyon et des individus; il a reçu dans la lutte deux coups de couteau et deux coups de ciseaux. Il a été transporté à l'hôpital; les deux militaires sont arrêtés, les deux individus se sont échappés.

Paris, 9 décembre 1838.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On lit dans le *Moniteur* à la partie officielle :

« Une décision royale du 7 de ce mois accorde les honneurs de la sépulture aux Invalides à la dépouille mortelle de M. le maréchal comte de Lobau. »

— Tous les tambours de la garde nationale parcourent les rues ce matin pour porter des billets de service pour la cérémonie de demain. On croit que les légions y assisteront presque au complet, afin de rendre un dernier devoir au maréchal Lobau.

— On nous assure que M. le maréchal Gérard a été très-mécontent d'apprendre que les journaux ministériels avaient déjà annoncé comme officielle sa nomination comme commandant supérieur de la garde nationale de Paris; c'était lui-même qui avait demandé que sa nomination ne fût publiée que quelques jours après les obsèques de son prédécesseur.

— Le journal *le Temps* paraît vouloir aujourd'hui donner le programme des prétentions du parti-Dupin dont il est l'organe avoué. Peut-être s'est-il aperçu qu'en s'éloignant

— A nous deux maintenant! dit-il à sa femme. Ah! je t'ai dénoncée! ah! je t'ai forcée à m'épouser? Eh bien! regarde-moi... n'aie pas peur, je ne tue pas les femmes... Regarde-moi bien, car tu ne me verras plus.

Giroud ne se vengea pas autrement qu'en forçant sa femme à considérer pour la dernière fois sa belle figure brunie par le soleil d'Italie, sa moustache luisante et tout cet ensemble imposant qui le faisait regarder avec raison comme le plus beau grenadier de l'armée. Il la laissa ensuite, bien résolu à ne plus s'occuper d'elle. En passant devant l'atelier de son oncle :

— Adieu, mon oncle, dit-il, je retourne en Italie. Je lâche la citoyenne, elle est redevenue une ci-devant.

Giroud partit pour l'Égypte avec le grade de sous-lieutenant; il revint capitaine. Quelque temps après son arrivée à Paris, il fut appelé chez un homme de loi, qui tour à tour lui fit des menaces et des promesses, puis le pria et le supplia de consentir à un divorce. Un jeune magistrat, porteur d'un assez beau nom, était amoureux de Mme Giroud et voulait l'épouser.

— Non, non, répondit le capitaine, je ne veux pas fournir à cette belle dame le moyen de trahir un troisième mari; elle mourra Giroud, à moins que je ne meure avant elle.

Giroud faisait cependant tout ce qu'il fallait pour laisser sa femme veuve; il assistait à toutes les batailles, mais les balles le respectaient, et la Restauration le trouva debout, commandant un régiment de la garde. Il fut licencié avec l'armée de la Loire, et jamais il ne revit sa femme.

Cependant Mme Giroud, ne pouvant pas se remarier, avait repris son ancien nom, et se faisait appeler Mme la marquise de Cernay; elle désira se faire présenter au château, et son nom fut mis sur la liste des personnes qui sollicitaient cette faveur, liste qu'on mettait tous les matins sous les yeux du roi.

Louis XVIII était bien instruit de la conduite de sa noblesse durant la révolution; il connaissait surtout les antécédents des personnes qui désiraient l'approcher.

— Mme de Cernay, dit-il en voyant ce nom sur la liste qu'on lui présentait, la femme d'un ancien forgeron; elle vient sans doute demander de l'activité pour son mari, un officier de la Loire!... Rayez ce nom.

Aujourd'hui, M. et Mme Giroud sont morts tous deux; mais la femme a précédé au tombeau le brave officier.

MARIE ATCARD.
(*Courrier français.*)

tout-à-fait de la coalition il rendait impossible la présidence de M. Dupin.

En conséquence, il nous paraît faire quelques avances à une partie de la coalition.

« Rupture entière, dit le *Temps*, avec les idées de M. Guizot; rapprochement et alliance avec celles de M. Dupin et de M. Barrot. Et c'est à ce dernier qu'on devrait offrir en gage le fauteuil de la présidence à défaut de son ancien titulaire. »

Il résulterait de cette tendance la mise hors des affaires du système politique actuel et de la pensée doctrinaire que toute l'opposition libérale combat depuis huit ans.

Le *Temps* cherche ensuite à nous rassurer sur le peu de fixité des opinions de M. Dupin, en déclarant qu'aucune modification partielle du cabinet ne serait acceptée par les hommes dont il défend les opinions, et qu'on supposait à tort ou à raison être en butte à des propositions ministérielles. Il adjure les doctrinaires de faire une pareille déclaration, et de s'engager aussi de leur côté à ne pas entrer au ministère avec M. Molé ou une partie des membres actuels du ministère.

En somme, voici quelles sont les nouvelles propositions du parti Dupin :

1° Refaire la coalition, en rejetant de son sein les doctrinaires et en y admettant le tiers-parti, M. Dupin ne voulant pas s'y rencontrer en face de M. Guizot;

2° Désigner comme candidats à la présidence, MM. Dupin et Odilon Barrot, et accepter définitivement celui des deux qui obtiendrait le plus de voix dans le sein de la coalition;

3° Exiger de tous les chefs de la coalition qu'ils s'engagent à ne pas entrer dans un ministère qui ne serait qu'un replâtrage du cabinet du 15 avril.

La fraction Dupin nous paraît ne pas avoir hasardé de pareilles propositions dans le journal *le Temps*, sans avoir préalablement entamé quelques modifications avec les autres nuances de la coalition.

Le *Courrier*, qui traite aussi ce matin la question de la présidence, ne paraît plus aussi hostile que ces jours derniers à la candidature de M. Dupin.

« Il faut agir, dit-il, avec circonspection; il faut attendre encore cinq ou six jours, parce qu'alors la majorité des députés sera arrivée et qu'on pourra adopter quelque résolution définitive. »

Il répugne à l'opposition d'immoler M. Dupin. On a voulu l'avertir et lui faire pour ainsi dire trois sommations; il faut qu'il s'explique avant cinq ou six jours et qu'il fixe ses irrésolutions, s'il ne veut pas perdre par sa neutralité toute influence dans la chambre. »

Nous avons vu plus haut que les irrésolutions de M. Dupin sont fixées; il ne demande pas mieux que de faire cause commune avec l'opposition, pourvu que les doctrinaires ne soient pas de la partie. Nous ne tarderons pas, sans doute, à savoir ce qui résultera de toutes ces négociations.

— On annonçait ces jours derniers que M. le maréchal Maison devait être nommé grand-chancelier de la Légion d'Honneur. On désigne aujourd'hui un autre candidat, c'est M. le maréchal Molitor.

— M. de Belleyne a reçu ce matin une audience du roi comme député de la Dordogne.

— Nous avons des nouvelles de Bologne du 24 novembre. A cette époque les troupes autrichiennes avaient presque entièrement évacué les états romains. Le départ des troupes françaises d'Ancône devait avoir lieu du 28 au 30 novembre.

— Le bruit est répandu ce matin que M. le maréchal Moncey, gouverneur des Invalides, a été très-malade. Nous pouvons assurer qu'en effet le brave maréchal a eu depuis deux jours de nouvelles attaques de goutte, et l'on craint même qu'il ne puisse pas paraître à la cérémonie qui doit avoir lieu demain pour les obsèques de M. le maréchal Lobau.

— L'*Armoricaïn* de Brest contient une longue et triste liste de bâtiments naufragés pendant la dernière tempête. Il raconte, entre autres, ce qui suit sur le naufrage de la *Jenny* dont nous avons déjà parlé : « Dans le nombre des passagers qui se sont noyés, ainsi que cinq hommes de l'équipage, se trouvait la femme d'un pharmacien de St-Domingue, assassiné pendant les derniers troubles de cette île, laquelle revenait en France avec un enfant de deux ans. Cette malheureuse femme, à laquelle il était impossible de porter aucun secours, s'est constamment tenue sur le pont du navire avec son enfant sur les bras. Ses cris et ses lamentations n'ont pas discontinué depuis dix heures du soir jusqu'à trois heures du matin, heure à laquelle elle a disparu avec le navire. »

Par ordonnance du 8 décembre, le collège du 2^e arrondissement électoral du département de la Haute-Garonne est convoqué à Toulouse pour le 2 janvier 1839, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. le duc de Fitz-James, décédé.

On lit dans l'*Emancipation* de Toulouse :

DE LA RETRAITE DE MM. LE MAIRE ET LES ADJOINTS.

La démission de nos autorités municipales est depuis quelques jours la grande nouvelle de la ville. Chacun l'explique ou la commente à sa façon, mais tout le monde s'en occupe et cherche à lui trouver des causes. Pour notre part, nous n'en avons rien dit, parce que nous avons cru qu'il était plus difficile à certaines gens de cacher ces causes qu'à nous de les découvrir.

Il y a long-temps que nous connaissons les embarras de notre administration, il y a long-temps que nous avons déclaré que M. le maire devait reculer devant eux. Si nous avons quelque regret, c'est que cet événement soit arrivé si tard; pour lui comme pour nous, nous l'aurions souhaité plus hâtif.

Ainsi, nous concevons la démission de M. le maire, et nous le félicitons sincèrement de l'avoir donnée; mais ce que nous avons peine à nous expliquer, c'est que MM. les adjoints aient voulu s'associer à lui et partager son sort. On dirait que ces messieurs n'ont pas compris les motifs de cette démarche du chef de notre administration, ou que la dernière séance de notre con-

seil municipal, qui est venue si à point pour mettre M. le maire à son aise, a été aussi pour eux un prétexte; cela ferait croire enfin qu'ils acceptent la solidarité de tous les actes de M. Arnoux, voire même du malheureux rôle qu'il a joué dans l'affaire de l'éclairage au gaz. Cette conduite donne sans doute la mesure du dévouement de MM. les adjoints; nous sommes fâchés pour eux que ce ne soit qu'un dévouement malheureux.

Leur démission aurait encore pu s'expliquer par l'issue qu'a eue cette affaire de l'éclairage au gaz. Nous nous souvenons que MM. les adjoints déclaraient voter quand même pour M. le maire, donnant ainsi leur appui pour commettre une faute sans en partager les motifs.

Quoi qu'il en soit, la démarche de notre municipalité doit être considérée comme un fait grave dont l'appréciation appartient à l'opinion et dont le jugement revient à l'autorité. Mais nous croyons surtout que l'autorité doit s'éclairer de l'opinion; voilà pourquoi nous ne pouvons ajouter foi à une nouvelle déjà répandue en ville, et qui semblerait annoncer que M. Floret, notre nouveau préfet, aurait refusé d'accepter ces démissions. M. Floret ne voudrait pas inaugurer son administration par un si malheureux début qui est de nature à révolter toute la ville. Il saura comprendre, nous l'espérons, que la position que M. le maire s'est faite compromet la dignité dont il est revêtu, et que sa retraite est depuis long-temps une nécessité.

NOUVELLES DU CANADA.

On s'est ému de nouveau à Londres, avant-hier, à la réception des nouvelles du Haut-Canada, annonçant que les rebelles y avaient obtenu quelques succès. Le récit le plus complet, publié par les journaux de New-York du 19, sur l'affaire qui a eu lieu à Prescott, est emprunté par eux à l'*Osbrego Palladium* du 15 novembre; nous le reproduisons :

« Le paquebot à vapeur *Oneida*, qui arrive à l'instant d'Ogdensburgh, nous apporte les nouvelles suivantes :

« Un engagement sérieux a eu lieu à Prescott entre les patriotes et les troupes anglaises. Il a commencé à huit heures du matin, et a duré sept heures. Environ 500 hommes des patriotes et 300 hommes de troupes régulières anglaises avec quelques milices ont pris part à cette affaire. La bataille a été livrée à un mille de Prescott où les patriotes s'étaient retranchés dans quelques maisons construites en pierres. Il y a eu beaucoup de tués ou de blessés des deux côtés, néanmoins les Anglais ont perdu beaucoup plus de monde que les patriotes, et ont fini par leur laisser le champ de bataille. Ils ont été repoussés deux fois par les patriotes. Le colonel Young, commandant les troupes anglaises, est tombé percé de sept balles. Pendant l'action, les Anglais ont déposé leurs morts et leurs blessés dans une grange derrière laquelle ils se sont mis à couvert, et à laquelle, pour les en déloger, les patriotes ont mis le feu. Ce bâtiment a été consumé avec tous ceux qu'il contenait. Après quoi, les Anglais ont opéré leur retraite sur Prescott.

« Le bateau à vapeur *les Etats-Unis* et deux goëlettes ont été saisis hier par le maréchal des Etats-Unis, en vertu de la loi sur la neutralité, et ont été dirigés sur ce port, où ils resteront sous la garde de cet officier. M. Forster, capitaine du bateau *les Etats-Unis*, a été tué par un des boulets du bateau à vapeur anglais *l'Experiment*, pendant que son navire se trouvait à l'ancre dans le port d'Ogdensburgh. Après avoir fait feu sur *les Etats-Unis*, *l'Experiment* se porta sur la goëlette *Charlotte*, remplie de patriotes, qui tirèrent sur ce navire anglais, lui tuèrent six hommes et lui en blessèrent six autres, ce qui obligea *l'Experiment* à se retirer à Prescott. Un autre engagement a eu lieu entre un petit bateau contenant quelques patriotes armés, se rendant d'Ogdensburgh à Prescott, et le bateau à vapeur anglais *Cobourg*. Le bateau chargé de patriotes a été coulé à fond, et tous les hommes qui le montaient ont été noyés.

« Voici les détails que donne le *Montreal-Herald* du 16 novembre sur l'affaire de Prescott :

« On fut informé, dans la soirée de mardi dernier, que 800 hommes, avec 8 pièces d'artillerie, s'étaient approchés de Prescott, venant de la rive opposée du fleuve, dans la matinée de dimanche, et avaient échoué dans la tentative qu'ils avaient faite de s'emparer de deux grandes goëlettes mouillées le long des quais. Avec l'assistance des bateaux à vapeur *les Etats-Unis* et *le Paul-Pry*, une troupe d'environ 500 rebelles, avec 3 canons, débarqua à environ deux milles de la ville, où elle resta campée. Le bateau à vapeur armé *l'Experiment* arriva le lundi, à cinq heures du soir, et commença la canonnade contre *les Etats-Unis*. Un des boulets l'ayant atteint, il en fut si fort endommagé qu'il fut obligé de se retirer à Prescott pour se réparer.

« Le 93^e régiment doit être arrivé à Cromwell hier matin; un autre régiment vient de recevoir l'ordre de partir, et deux compagnies de la garde royale sont parties hier matin, sous les ordres du colonel Watherall, pour la même ville, en même temps que les volontaires s'y rendent de tous côtés. Les braves Highlanders écossais du clan de Glengary doivent couper la retraite aux brigands rebelles par le canal de Rideau, et le bateau à vapeur *l'Experiment* empêchera qu'ils ne s'échappent en bateaux, tandis que les troupes régulières et les volontaires les attaqueront sur les flancs. De cette manière ils ne pourront échapper au sort qui les attend.

« Un article du *Ogdensburgh Times*, daté de mardi soir, dit que 600 hommes de troupes régulières ont pris part à l'affaire de Prescott, indépendamment de la milice volontaire. Le champ de bataille était couvert de morts et de blessés anglais. Au nombre des morts se trouvait le major Young, de l'armée anglaise, et commandant de Prescott. Il paraît que, d'après toutes les informations que l'on a pu se procurer, les rebelles n'auraient perdu que 13 hommes dans cette affaire.

« La force des rebelles se composait de trois détachements, dont l'un occupait le moulin, l'autre une maison construite en pierres, et le troisième était posté sur la hauteur. C'est ce dernier qui a eu à soutenir presque tout le feu de nos troupes. »

Tribunaux.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LA SEINE (6^e chambre).

LA NÉMÉSIS INCORRUPTIBLE. — DÉFAUT DE CAUTIONNEMENT.

M. Destigny, auteur de la *Némésis incorruptible*, s'est prévenu d'avoir publié, sans cautionnement et sans dépôt au parquet, un journal hebdomadaire traitant des matières politiques.

Interrogé par M. le président, M. Destigny soutient que sa publication, purement morale, n'a que des rapports éloignés avec la politique, et qu'on ne saurait assimiler en aucune manière une œuvre d'art et de poésie à un journal politique.

M. le président : C'est précisément la question que le tribunal est appelé à examiner. En attendant, et pour la moralité de la cause, je dois vous avertir qu'il est une de vos satires dont l'esprit a été surtout incriminé, celle intitulée *le Pain*. On vous accuse de l'avoir envoyée chez quelques boulangers.

M. Destigny : Chez tous, monsieur; j'ajouterai que je l'y ai portée moi-même. Frappé de voir la liste nombreuse des boulangers condamnés pour vente de pain à faux poids, j'avais conçu l'idée de faire de leur cupidité l'objet de l'une de mes satires; je me mis à étudier la question. J'acquis la preuve que la cherté du pain n'était pas du fait des boulangers de Paris; que

pour la prévenir ils avaient offert, quand le blé valait 45 fr., d'en emmagasiner 60,000 sacs, à condition que la ville en paierait le port, 40,000 fr. Il y aurait eu de quoi nourrir Paris un mois; et maintenant que le blé vaut 70 fr., ce que j'ai dit est vrai: il y a tel jour où Paris n'avait pas le pain du lendemain. Cela était, non l'œuvre du préfet, mais d'un agent inférieur de la police; son nom était trop inconnu pour mon vers. J'ai employé souvent M. Delessert, dont je respecte le caractère individuel, pour personnifier l'administration entière de la police, et porter seul un blâme mérité.

M. le président: Dans une satire intitulée *le Bal*, vous injuriez encore M. Delessert avec une apreté et une injustice que toutes les licences de la poésie ne sauraient excuser.

M. Destigny: Le hasard m'avait rendu témoin de cette dégoûtante saturnale; je m'indignai de voir que les agents de police n'essayassent pas d'y mettre un terme. Huit jours après, ainsi que je l'avais annoncé, je retournai à ce bal; tout se passa dans l'ordre, parce que cette fois la police fit son devoir. Je crois, moi, que le poète avait fait le sien en lui signalant ce désordre.

M. l'avocat du roi Croissant soutient la prévention. Ce magistrat pense que, de la nature même de la publication, il résulte que la *Némésis incorruptible* est un journal. Peu importe d'ailleurs que le journal soit en prose ou en vers, il suffit que le journal ne soit pas resté étranger aux matières politiques.

M. Destigny présente lui-même quelques observations pour sa défense. Me Desaulis présente la défense de M. Destigny, et donne lecture, en terminant, de la lettre suivante adressée par Béranger à M. Destigny:

« Eh quoi! Monsieur, vous homme de la jeune génération, vous voulez bien encore penser à un vieux rimeur retiré du monde depuis cinq ans! Je suis tout fier du présent que vous voulez bien me faire et que complète l'envoi successif de vos numéros.

« C'est toujours avec une surprise nouvelle que je vois produire des vers si bien faits, des traits d'esprit si vifs, des sentiments si généreux, dans une suite d'improvisations poétiques qui, malgré la régularité de leur apparition si fréquente, portent le cachet d'un travail consciencieux. La carrière que vous parcourez désormais, Monsieur, et à laquelle les lois de septembre vous forcent de vous borner, n'est certes pas plus aisée à parcourir que la satire politique; et peut-être même elle exige un courage plus grand encore, car les inimitiés particulières sont souvent plus redoutables que les rancunes du pouvoir. Courage, Monsieur! la satire morale est œuvre d'honnête homme et de bon citoyen, et vous en êtes déjà récompensé par l'élevation du talent.

« Mais vous ne vous contentez pas de distribuer des coups de fouet, vous donnez aussi des couronnes. Je suis bien reconnaissant de la bonté que vous avez eue d'associer mon nom à celui d'un de mes bons amis dans les distinctions flatteuses que vous décernez. Je vous citerais bien quelques noms plus glorieux qui, par là seulement, eussent eu plus de droits que le mien à cet

honneur; mais en vers, je le sais, on ne dit pas tout ce qu'on veut dire; heureux, Monsieur, quand comme vous on ne dit que ce qu'on pense et qu'on le dit aussi bien.

« Recevez, avec mes témoignages de gratitude, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« Votre tout dévoué,
BÉRANGER.

« 7 juillet 1838. »

A l'audience d'aujourd'hui, le tribunal a rendu le jugement suivant: « Attendu que des pièces produites, des débats, et même des aveux du prévenu, résulte la preuve que les numéros incriminés de l'écrit intitulé *la Némésis incorruptible* sont l'œuvre de Destigny, qui reconnaît en avoir distribué et fait distribuer un certain nombre chez les boulangers de la capitale; qu'aucun cautionnement n'a été fourni avant la publication, ni le dépôt préalable fait d'un exemplaire dûment signé par lui au parquet du procureur du roi; qu'il est également constant que dans les numéros saisis notamment dans ceux intitulés *le Pain*, *le Bal masqué*, *l'Artiste*, *le Panthéon*, *l'Infanticide*, *la Peine de Mort*, *l'Argent*, *les Claqueurs* et *le Courtisan*, l'inculpé a, sous l'apparence de tableaux de mœurs et de critiques morales, non-seulement fait allusion aux actes du gouvernement actuel, mais qu'il s'est occupé de matières politiques, en attaquant directement les actes de l'autorité, de la chambre des députés et des agents de l'administration municipale, dont plusieurs même sont désignés; que l'écrit périodique dont il s'agit n'étant pas exclusivement consacré à des matières scientifiques, d'art et de littérature proprement dite, son auteur ne peut invoquer le bénéfice de l'art. 3 de la loi du 18 juillet 1828, lequel n'est pas simplement indicatif des exceptions qu'elle admet à l'obligation générale imposée aux écrits périodiques, mais bien restrictif et limitatif;

« Qu'il résulte de ce qui précède que Destigny a contrevenu aux dispositions formelles de la loi précitée, laquelle, pour l'application de la peine, se réfère à la loi du 9 juin 1819;

« Attendu que l'inculpé devait, aux termes de l'art. 16 de la loi du 9 septembre 1835, signer en minute chaque numéro de son écrit, ce qui n'a point eu lieu;

« Lui faisant application des divers articles des lois précitées, condamne Destigny à trois mois d'emprisonnement, 1,500 fr. d'amende et aux dépens du procès, fixe à deux années la durée de l'emprisonnement à subir par Destigny à l'expiration de sa peine, faute par lui de satisfaire au paiement de l'amende et des frais prémentionnés, et ce conformément aux art. 7 et 40 de la loi du 17 avril 1832. »

Extérieur.

TURQUIE.—La lettre suivante, publiée par la *Gazette d'Augsbourg*, est curieuse à la fois et par ce qu'elle dit et par ce qu'elle laisse sous entendre:

« Constantinople, 13 novembre.

« La France vient enfin d'accéder au traité de commerce entre l'Angleterre et la Porte sans aucune restriction et même sans modification de l'art. 5, qui avait donné lieu à quelques remarques. Cependant ce traité subira plusieurs changements dans son application aux provinces administrées par Mehemet-Ali; la France, du moins, ne verrait pas d'un œil tranquille qu'on minât l'existence de ce satrape, et, comme la Russie lui vient en aide, quoique par de tous autres motifs, il est plus probable que quelques modifications au traité auront lieu dans ce sens. Le désaccord qui existe sur ce point entre l'Angleterre et la France a donné lieu à un échange de notes fort amicales entre cette dernière puissance et la Russie, et c'est la connaissance de ce fait qui a donné lieu au bruit un peu précoce d'une alliance entre ces deux empires.

« On assure positivement que les démarches conciliantes faites entre la Russie et l'Angleterre ont eu un plein succès. On ajoute qu'il est question de rappeler l'envoyé anglais à Teheran, parce que c'est en partie à l'excès de son zèle qu'il faut attribuer les mésintelligence qui ont eu lieu. Il doit être remplacé par un homme d'un caractère plus modéré.

« On parle depuis quelque temps d'un soulèvement dans le Leghistan, et on dit que les garnisons russes de cette province ont été massacrées. Plusieurs vaisseaux de guerre sont, dit-on, sortis de Sebastopol, par suite de cette nouvelle, et ont débarqué des troupes à Redout-Kalé. Nous ne garantissons pas ce bruit; car on sait qu'il y a à Constantinople des personnes qui ne s'occupent qu'à répandre de fausses rumeurs au sujet des contrées dont il est question. »

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

On lit dans la *Gazette des Hôpitaux* (t. 12, n° 83) qu'il suffit de prendre deux ou trois cuillerées de Sirop Johnson, délayées dans un peu d'eau chaude, pour amoindrir les rhumes les plus opiniâtres et arrêter le cours des affections catarrhales (1).

(1) Dépôt à Lyon, chez Vernet, et dans toutes les villes, chez les dépositaires.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULLAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

Nouvelles Publications.

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE

De Ch. SAVY jeune,

QUAI DES CÉLESTINS, n° 49.

NOUVEAU MANUEL COMPLET DE MUSIQUE VOCALE ET INSTRUMENTALE, ou Encyclopédie musicale, par A. E. Choron, ancien directeur de l'Opéra, fondateur du Conservatoire de musique classique et religieuse, et J.-Adrien de Lafage, professeur de chant et de composition, maître de chapelle à Paris. — Seconde partie, composée de 3 vol. in-18 brochés et 3 atlas. — Paris, 1838. — Prix: 20 fr. — Troisième partie, complément, 2 vol. in-18 et 1 atlas. — Paris, 1839. — Prix: 10 fr. 50 cent.

LEÇONS DE CHIMIE ÉLÉMENTAIRE faites le dimanche à l'école municipale de Rouen, par M. J. Girardin, professeur de chimie industrielle, membre de plusieurs sociétés savantes. Deuxième édition. — 1 fort vol. in-8°, broché, avec figures intercalées dans le texte. — Paris, 1838. — Prix: 10 fr. 50 cent.

L'ART D'OBSERVER EN GÉOLOGIE, par Henri T. de La Bèche, membre de la Société royale, secrétaire pour l'étranger de la société géologique de Londres, etc.; traduit de l'anglais, par H. de Collegno, secrétaire pour l'étranger de la société géologique de France. — 1 fort vol. in-8°, broché. — Paris, 1838. — Prix: 7 fr.

FLORE FRANÇAISE, destinée aux herborisations, ou Description des plantes, par A. Mutet, capitaine-commandant d'artillerie, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre de plusieurs sociétés savantes; table générale et supplément final. — 1 vol. in-18, broché. — Paris, 1839. — Prix: 2 fr.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, APRÈS FAILLITE,

D'un magasin de librairie, d'un cabinet de lecture, des meubles et agencements qui sont dans lesdits magasins, situés à Lyon, place St-Pierre, 3, au rez-de-chaussée.

Le public est prévenu que, le lundi dix-sept courant et jours suivants, à quatre heures du soir, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente en détail, aux enchères publiques et au comptant, des ouvrages mentionnés dans le catalogue imprimé qui sera distribué gratis chez MM. les commissaires-priseurs, Port-du-Roi, chez les sieurs Laurent, rentier, quai de Bondy, n° 159, et Pierre Laffitte, arbitre de commerce, rue Clermont, n° 3, et de ceux mentionnés dans le catalogue manuscrit déposé chez ce dernier, composant le cabinet de lecture; le tout dépendant de la faillite du sieur Jean-Baptiste Missillier, libraire à Lyon, place St-Pierre, n° 3. Indépendamment des ouvrages portés au catalogue imprimé, il sera vendu à chaque séance un certain nombre d'articles qui n'y sont point portés, tels que: heures, livres d'éducation, de médecine, de littérature, de sciences et d'arts.

Cette vente sera faite à la requête desdits sieurs Laurent et Laffitte, syndics définitifs de ladite faillite, d'après l'autorisation qu'ils en ont reçue de M. Bouvard, juge-commissaire à ladite faillite.

Le catalogue imprimé indiquera l'ordre de la vente par séances.

Ceux qui désireraient acquérir la totalité du cabinet de lecture, qui se compose d'environ 800 volumes in-8°, 1,400

volumes in-12 et 200 volumes in-18, presque neufs et d'un bon choix, pourront prendre communication du catalogue manuscrit déposé chez le sieur Laffitte, rue Clermont, n° 3.

Les agencements seront vendus en dernier lieu.

Lyon, le 8 décembre 1838. (8064)

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(6202) A VENDRE.—Pharmacie située dans un des plus beaux quartiers de la ville; clientèle sûre et facilité pour le paiement. S'adresser à M^e Fournel, notaire, place des Carmes.

ANNONCES DIVERSES.

(8062) A VENDRE de suite pour cessation de commerce.—Un fonds d'ustensiles de fabrique existant depuis plus de 20 ans.

— Un lisage en 600 en bon état avec sa presse en activité. S'adresser au bureau du *Lyonnais*, rue de la Préfecture, n° 12.— On donnera des facilités pour le paiement.

(6199) Le sieur Ramel, marchand-fleuriste, quai St-Antoine, n° 19, a l'honneur de prévenir le public qu'il continuera ses ventes, toujours à des prix très-modérés, jusqu'au samedi 15 courant inclusivement.

(6200) BOUGIES STÉARIQUES ET SAVONS, Rue de la Grange, à Vaise.

Bougies de 4, 5, 6 et 8 à la livre.
Bougies de poste, 4 et 6, premier blanc en plaque.
Savon bleu marbré.
Les savons blancs et verts seront mis en vente sous peu.

(6021) A VENDRE. — Fonds de café-cabaret. — S'y adresser, rue de l' Arsenal, n° 11.

(1725) DOMAINE DE DORIEUX A VENDRE.

Cette propriété, située à trois lieues de Lyon, sur les communes de Châtillon-d'Azergues, Fleurieux et Lauzanne, est très-propre à former plusieurs jolies propriétés d'un revenu bien assuré. Deux routes royales en exécution vont traverser cette propriété, et la rendent susceptible d'un grand accroissement de valeur. Elle est en outre au confluent de l'Azergues et de la Turdine ou Brevennes, deux rivières qui ne tarissent jamais et qui permettent d'établir toute espèce d'usine avec belles chutes d'eau. Chaque acquéreur pourrait se constituer un domaine de 10,000 jusqu'à 100,000 fr. et plus, à son choix, et s'assortir en bâtiments, prés, vignes, terres à chanvre, terres à blé et beaux bois.

On peut arriver à la propriété en prenant deux fois par jour les voitures publiques qui partent de Lyon: le matin à huit heures, et à deux heures après midi.

On donnera toutes facilités pour le paiement, suivant les convenances. On pourra même s'acquitter par petites sommes payées chaque mois.

S'adresser, dans les bâtiments du domaine où a lieu la vente, à M. Baudrand.

(2038) Le dépôt de la PATE PECTORALE DE RÉGLISSE A LA GOMME, de GEORGÈ, pharmacien, est toujours en dépôt chez M. MACORS, à Lyon, rue St-Jean, n° 30. — Le prix des boîtes est de 12 sous et 24 sous, avec l'instruction.



TRÉSOR DE LA POITRINE.

PATE PECTORALE ET SIROP

AU MOU DE VEAU

De DÉGENÉTAIS, breveté.

Autorisée par ordonnances du roi du 23 mai 1835 et 14 mars 1838.

Les perfectionnements qui ont été apportés dans la préparation de cette pâte, qui est un excellent bonbon pectoral, lui donnent une supériorité incontestable sur tous les pectoraux pour la guérison des RHUMES, TOUX, PHTHISIE, CATARRHES, ASTHMES et toutes les affections de poitrine.

On ne doit confiance qu'aux boîtes portant le cachet et la signature *Dégenétais*.

Dépôts: A Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux; André, pharmacien, place des Célestins; à Tarare, chez M. Michel, pharmacien; à Villefranche, chez M. Voituret, pharmacien. (738—3465)

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fluxions blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2025)

MALADIES DE POITRINE.

On recommande l'emploi du *Sirop pectoral de mou de veau*, inventé par M. Macors, pharmacien, rue St-Jean, 30, à Lyon, aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluches, et dans toutes les irritations de la poitrine. Ce sirop calme promptement la toux, facilite l'expectoration et la respiration.

On ne saurait trop le recommander pendant les saisons froides, humides et pluvieuses, et surtout engager le public à se défier de celui qui ne sortirait pas de la pharmacie de M. Macors. (2029)

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

Maux de gorge, enrhumements, oppressions, épuisements, palpitations, et toutes les MALADIES DE POITRINE sont guéries radicalement par l'usage plus ou moins prolongé du SIROP DE STOECHAS D'ARABIE: la haute réputation dont il jouit le dispense de tout éloge. — Prix: 4 fr. et 2 fr. le flacon, à la PHARMACIE PÉRENIN, RUE PALAIS-GRILLET, 23, A LYON.

RACAHOUT DES ARABES, SEUL ALIMENT APPROUVÉ par l'Académie de Médecine,

ET AUTORISÉ PAR ORDONNANCE ROYALE,

Pour rétablir les convalescents et toutes les personnes atteintes de maux d'estomac ou de maladies de poitrine.—Chez MM. Vernet, place des Terreaux, Claraz, rue Neuve, André, place des Célestins, à Lyon. (3514—749)